



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26075
13 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 13 JUILLET 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
L'UKRAINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration publiée le 9 juillet 1993 par le Président de l'Ukraine, Leonid Kravchuk, au sujet de la décision du Soviet suprême (Parlement) de Russie affirmant l'appartenance de la ville ukrainienne de Sébastopol à la Russie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente déclaration comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Victor H. BATIOUK

ANNEXE

Déclaration publiée le 9 juillet 1993 par le Président
de l'Ukraine au sujet de la décision du Soviet suprême
(Parlement) de Russie

Il apparaît que, le 9 juillet 1993, le Soviet suprême de Russie a approuvé une décision affirmant l'appartenance de la ville ukrainienne de Sébastopol à la Russie. Cette décision fait notamment état du "statut russe" de la ville de Sébastopol et affirme que cette ville est "la principale base de la flotte unique de la mer Noire".

Cette décision approuvée n'est rien d'autre qu'une violation flagrante des normes et principes universellement reconnus du droit international. Elle constitue en particulier une ingérence manifeste dans les affaires intérieures de l'Ukraine et une atteinte à son intégrité territoriale et à l'inviolabilité de ses frontières. Cette décision contrevient assurément aux obligations internationales que la Russie assume en tant que membre de l'ONU et partie à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et aux accords bilatéraux avec l'Ukraine, notamment au Traité de coopération en date du 19 novembre 1990, qui a été ratifié par le Parlement de Russie, dont la composition est demeurée inchangée.

La résolution du Soviet suprême de Russie s'inscrit dans la ligne de la politique nettement anti-ukrainienne poursuivie depuis quelque temps par le Parlement russe et dont le caractère destructeur a souvent été noté par l'Ukraine. Nous sommes profondément surpris de l'attitude de certains législateurs russes à compliquer et à aggraver le plus possible les relations entre l'Ukraine et la Russie, alors que des tendances positives sont apparues récemment dans ce domaine, en particulier après la réunion des Présidents et des Premiers Ministres des deux Etats. Nous ne confondons pas cette décision du Parlement russe avec la volonté du peuple de Russie et nous espérons que les Russes qui souhaitent le maintien de la paix et de relations amicales avec l'Ukraine n'approuvent pas la décision de leur Parlement. Par une telle décision, le Soviet suprême de Russie cherche à provoquer un conflit sur le territoire de la Crimée, et à susciter des tensions et des dissensions dans les relations entre l'Ukraine et la Russie.

Le manquement aux normes et aux principes universellement reconnus du droit international et les tentatives de certains mouvements politiques de Russie, qui ne peuvent abandonner une conception impérialiste de la politique vis-à-vis de l'Ukraine et des autres pays – les anciennes républiques de l'URSS – pour semer la discorde entre les nations et compromettre la paix et la stabilité dans la région, doivent être condamnés sans équivoque par la communauté internationale. A notre époque, la "loi de la jungle" devrait avoir disparu des relations internationales.

L'Ukraine, qui a proclamé son désir de vivre dans la paix, l'accord et le respect mutuel, avec tous les pays, et en premier lieu avec ses voisins, rejette catégoriquement toute revendication territoriale et en appelle à la communauté mondiale, au Conseil de sécurité de l'ONU, à la CSCE, au Conseil de coopération nord-Atlantique et aux autres organisations internationales influentes pour

qu'ils déploient toute leur autorité afin d'empêcher les parlementaires russes de prendre des décisions iniques, qui risquent de conduire à l'abîme les nations soeurs et de compromettre la paix et la sécurité du monde entier.

L'Ukraine déclare officiellement que la décision approuvée unilatéralement par le Parlement russe n'a aucune incidence juridique pour l'Ukraine. J'espère que le Soviet suprême de Russie annulera cet acte illégal.

Je suis convaincu que, malgré cette décision qui n'a aucun fondement juridique, les relations entre l'Ukraine et la Russie continueront à se développer dans l'intérêt de leurs deux peuples.
